

L'an deux mil dix-neuf, le quinze juin, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 20 juin 2019.

## **COMPTE-RENDU RÉUNION DU 20 JUIN 2019**

Le vingt juin deux mil dix-neuf, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Cathelyne KERSSIE – Gwénaëlle MARTIN – Monique TRÉHEL – Solène DEVAUX – Pascale MOUSSET - MM. Pascal PERRIN – Pascal LORRE – Serge RIVIÈRE – Alain BRIOT – Olivier BOIXIERE – Pascal BOURSICOT – Olivier TRÉHEL

Absents excusés : Mme Martine BUGEAUD (procuration à Mme Pascale MOUSSET)  
Mr Antoine DECONCHY (procuration à Mr Pascal BOURSICOT)

Absent : Mr Johnny LEPÈRE

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

### **1/ Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Après avoir pris connaissance des différentes pièces du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au PLUI de Dinan Agglomération avec 2 réserves :

- l'extension de la zone de centralité sur l'ensemble de la zone 2 AUH (face au cimetière)
- le déclassement d'une parcelle EBC (Espaces Boisés Classés) située en haut de la Rue du Tertre près du château d'eau.

### **2/ PLU de PLESDER**

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plesder n'appelant aucune observation particulière, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

### **3/ Accueil de Loisirs Intercommunal**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de l'avancée des discussions qui sont engagées depuis plusieurs mois avec les communes de LA VICOMTE et PLEUDIHEN pour la création d'un accueil de loisirs intercommunal.

Le début de la mutualisation aura lieu la dernière semaine d'août et se poursuivra pendant les vacances selon la répartition suivante :

SAINT-HELEN accueillera les enfants pendant les vacances de la Toussaint et de Printemps

LA VICOMTE accueillera les enfants la dernière semaine d'août

PLEUDIHEN accueillera les enfants pendant les vacances d'Hiver et tous les mercredis

Trois de nos agents sont concernés par cette mutualisation et sont associés à cette réflexion :

- 2 dans le cadre de l'animation (PITEL Caroline et PHILIPPE Audrey)
- 1 dans le service restauration (GUILLEMER Marion)

En ce qui concerne son financement, il est proposé que le reste à charge ne soit plus essentiellement basé sur la fréquentation mais aussi sur la population. Un groupe de travail composé de 4 conseillers plus le Maire de chaque commune sera chargé du suivi de ce dossier.

Compte tenu de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- émet un avis favorable à la mutualisation de l'accueil de loisirs entre les 3 communes de SAINT-HELEN, LA VICOMTE-SUR-RANCE et PLEUDIHEN-SUR-RANCE
- décide que le résultat financier sera pris en charge par ces 3 communes au prorata du nombre d'enfants accueillis et au prorata de la population de chaque commune.
- autorise le Maire à signer la convention correspondante

#### **4/Cimetière**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'acquérir le logiciel de gestion funéraire de la société GESCIM de Brest pour un montant de 2 802 € HT.

#### **5/ Travaux au restaurant scolaire**

Dans le cadre de la mise en place du Plan de Maitrise Sanitaire du restaurant scolaire, et après la visite de la Direction Départementale de la Protection des Populations, il s'avère que différents travaux de maintenance sont à réaliser, notamment dans la partie cuisine.

Aussi plusieurs entreprises ont été contactées, à savoir :

Peinture :     DINAN PEINTURE de Dinan : 2 052.61 € TTC  
                  EMERAUDE PEINTURE de St-Malo : 3 550.64 € TTC  
                  ID INTERIEUR de Brusvily : 2 918.40 € TTC

Carrelage :    MIRIEL de Languenan : 4 460.52 € TTC  
                  DEGANO de Taden : 4 522.49 € TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents retient les entreprises suivantes qui pourront effectuer ces travaux en juillet :

- ID PEINTURE : 2 918.40 € TTC
- MIRIEL : 4 460.52 € TTC

De plus, il a été décidé de modifier le circuit de la ventilation au niveau de la légumerie. L'entreprise CLEANAIR de Lanvallay sera chargée de ce travail d'un montant de 1 581.60 € TTC.

### **6/ Marquage au sol Hameau de la Ganterie**

En 2013, il avait été décidé la mise en sécurité de la RD 795 au lieu-dit « le Hameau de la Ganterie ». Monsieur le Maire informe l'assemblée que la peinture au sol est très abimée voire inexistante par endroit. Aussi, 2 entreprises ont été contactées pour la réfection du marquage au sol avec notamment le renfort sur la signalisation des ilots :

- 4S SIGNALISATION de Quévert : 7 206 € TTC
- Enseignes GARNIER de Evran : 7 332 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents retient la proposition de l'entreprise Enseignes Publicité GARNIER pour un montant de 7 332 € TTC qui prévoit en plus la fourniture de 2 textesblac en thermocollant à chaud « zone 50 »

### **7/ Participation au forum des associations**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de participer au financement de l'organisation du forum des association à hauteur de 300 €.

### **8/ Tarifs cantine – garderie – Année scolaire 2019/2020**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit les tarifs de la cantine et de la garderie municipale applicables à la rentrée de septembre 2019

#### CANTINE

3,20 € le repas pour un enfant de la commune

4.10 € le repas pour un enfant hors commune

1.80 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille de la commune lorsqu'ils sont tous présents

2,30 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille hors commune lorsqu'ils sont tous présents

3,20 € le repas pour un stagiaire école

5.35 € le repas pour un stagiaire non-scolaire

6.35 € le repas pour un enseignant

#### GARDERIE

2.05 € par jour et par enfant de la commune présent le matin

2,65 € par jour et par enfant hors commune présent le matin

2.45 € par jour et par enfant de la commune présent le matin et soir ou le soir uniquement

3,15 € par jour et par enfant hors commune présent le matin et soir ou le soir uniquement

1.10 € par jour et par enfant à compter du 3<sup>ème</sup> enfant présent le matin

1.35 € par jour et par enfant à compter du 3<sup>ème</sup> enfant présent le matin et ou le soir

uniquement

5€ par enfant le quart d'heure supplémentaire commencé

### **9/ Projet bibliothèque scolaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Ministère de l'éducation nationale entend encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles. Dans ce cadre, notre école publique peut bénéficier d'une subvention cette année afin de revitaliser la bibliothèque existante, la commune devant toutefois s'engager à réaliser ces acquisitions.

Aussi et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte d'accompagner ce projet en versant la somme de 1 000 €

### **10/ Terrain de jeux**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet de circuit de Pumptrack dans l'aire de jeux situé entre le lotissement Les Elians et de la Houssais.

Coût environ 10 000 €

Lu et approuvé  
Le Maire,  
*Pascal PERRIN*